

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 14

quorum : 8

titulaires présents : 10

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 10

date de la convocation :

22 juin 2022

SEANCE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de Bonzée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2022/06 N°2

Objet de la Délibération :
Reconduction marchés
«transport /traitement »

Présents : Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE, E.KAMPMAN

MM D.MOUSSA, S.OBARA, B.GILSON, J-P.COLIN, P.DEHAND,
B.GOEURIOT, G.ROUARD

Était excusés : MM J.PARROT, P.PICHAVANT, B.GILSON, J-L.DURET

Suppléants présents : J.RICHARD

Pouvoirs :

Vu la délibération du 27 juin 2017 attribuant les « marchés de transport et de collecte des déchets ménagers ainsi que pour les marchés de gardiennage des déchèteries sur les EPCI adhérant à la compétence traitement du SMET »

Vu la délibération du 10 janvier 2017 attribuant les marchés de traitement des déchets ménagers et assimilés
Considérant que la durée de ces marchés est de cinq ans, du 01/01/2018 au 31/12/2022, avec une possibilité de reconduction de 2 fois un an.

Vu la délibération du 30 septembre 2019 attribuant le marché de collecte du verre sur la CAGV
Considérant que la durée de ces marchés est de 3 ans, du 21/12/2019 au 31/12/2022, avec une possibilité de reconduction de 1 fois un an.

Vu la délibération du 16 mars 2021 attribuant les marchés « d'enlèvement, transport & traitement des déchets ménagers et assimilés collectés en déchèterie et PAV sur la CAGV

Considérant que la durée de ces marchés est de 18 mois, du 01/07/2021 au 31/12/2022, avec une possibilité de reconduction de 2 fois un an

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président

Le comité syndical après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de reconduire pour un an l'ensemble des lots des « marchés de transport et de collecte des déchets ménagers ainsi que pour les marchés de gardiennage des déchèteries sur les EPCI adhérant à la compétence traitement du SMET », à l'exception :

- des lots concernant le territoire du « Sud Meusiens »
 - traitement des déchets verts collectés sur la déchèterie de Thierville et de la Grimoirie
 - du lot 3.2.7 « enlèvement, transport, traitement des déchets verts collectés sur la déchèterie de Clermont »
 - du lot 3.3.2 pour la partie enlèvement, transport, des déchets inertes collectés
- Vaubécourt

DECIDE de reconduire pour un an l'ensemble des lots des marchés de « traitement des déchets ménagers et assimilés », à l'exception :

- des lots concernant le territoire du « Sud Meusiens »

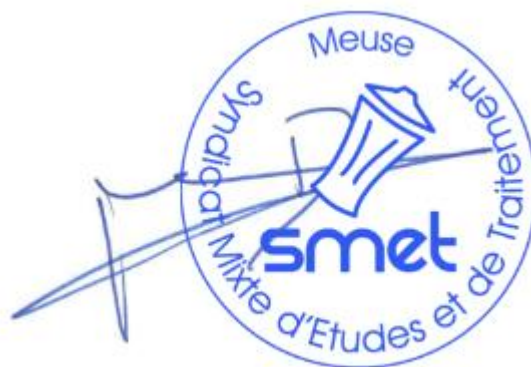
DECIDE de reconduire pour un an le « marché de collecte du verre sur la CAGV »

DECIDE de reconduire pour un an l'ensemble des lots des marchés de « traitement des déchets ménagers et assimilés », à l'exception :

- du lot 2.2 « enlèvement, transport, traitement des déchets verts collectés en déchèteries (Thierville + Grimoirie) »
- du lot 3 « Fourniture de bennes »

CHARGE son Président de notifier aux titulaires des marchés ces reconductions et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement au : Tribunal Administratif, de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE

le 14/07/2022

Application agréée E-legalite.com